NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26621
24 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 806 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 5 février 1993, par laquelle le Conseil a élargi le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) de façon qu'elle soit à même de prévenir les problèmes ci-après ou d'y remédier :

a) Les violations sans gravité de la zone démilitarisée;

b) Les violations de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, par exemple par des civils ou des policiers;

c) Les problèmes qui pourraient surgir en raison de la présence d'installations iraquiennes ou de citoyens iraquiens et de leurs propriétés dans la zone démilitarisée du côté koweïtien de la frontière récemment délimitée.

Afin de permettre à la MONUIK de s'acquitter de ces tâches, le Conseil, dans la même résolution, m'a prié de prévoir et d'assurer le déploiement par phases de trois bataillons d'infanterie mécanisés, en lui faisant rapport sur toute mesure que je pourrais envisager de prendre à cette fin.

Le Conseil sait qu'en dépit des efforts considérables qui ont été déployés, il a fallu un certain temps pour trouver un Etat Membre susceptible de fournir un bataillon d'infanterie mécanisé convenablement équipé. Le Bangladesh, qui a déjà mis des observateurs militaires à la disposition de la Mission, s'est offert récemment à fournir un bataillon d'infanterie. Le Koweït, pour sa part, s'est engagé à doter ce bataillon de l'équipement nécessaire, et a également entrepris de construire deux camps pour le loger.

J'ai donc l'intention d'accepter l'offre du Bangladesh et d'accélérer le déploiement des premiers éléments de son contingent, en consultation avec les deux gouvernements concernés, sitôt les camps construits et le matériel disponible.

Je vous serais obligé de bien vouloir en aviser les membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI